



ADDITIF RECTIFICATIF N° 02

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°03/AONO/JO3/PREFECTURE-LEKIE/CDPM/2026 DU 31/08/2026 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA PREFECTURE DE
LA LEKIE PHASE I, DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

Financement : BIP MINAT – Exercice 2026.

Le Préfet du Département de la Lékié, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE , porte à la connaissance des entreprises désireuses de soumissionner à l' **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/JO3/PREFECTURE-LEKIE/CDPM/2026** Du 31/08/2026, que certaines dispositions de ladite Consultation ont été modifiées ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

12) Remise des offres

*La soumission étant en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard **le 07/10/2026 à 13 heures précises.***

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

14) Ouverture des plis

*L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 07/10/2026 à 14 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Lékié dans la salle de réunion de la Préfecture de Monatéle. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.*

Lire

12) Remise des offres

-La soumission étant en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard **le 09 Octobre 2026 à 13 heures précises.**

14) Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 09 Octobre 2026 à 14 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Lékié dans la salle de réunion de la Préfecture de Monatéle. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Le reste sans changement.

Monatéle, le **07 OCT 2026**

LE PREFET

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- Chef service du marché
- SPM/LEKIE
- CDPM
- AFFICHAGE
- Soumissionnaires
- CHRONO/ARCHIVES



SIMOU KAMSU Patrick
Administrateur Civil Principal
Hors - Echelle